



**PRÉFECTURE  
DE POLICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Secrétariat général pour l'administration  
Direction de l'Immobilier et de l'Environnement**

Paris, le - 9 FEV. 2022

**2022 PP 28 MC7** marché de construction d'une base instruction et de logistique de la BSPP LOT 1

## **PROJET DE DELIBERATION**

### **EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Le présent projet de délibération est relatif à la modification de contrat n°7 au marché de travaux 20190000021801 pour la construction d'une base instruction et de logistique pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, sise 1 avenue Guy Môquet 94460 - VALENTON – Lot 1 : installation de chantier / démolition / curage / gros œuvre / charpente / façade / étanchéité / couverture / menuiserie extérieure / serrurerie / appareils élévateurs.

Par délibération n° 2019 PP 16 du 1<sup>er</sup> au 4 avril 2019, vous avez approuvé le principe de l'opération et l'engagement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour désigner les titulaires des cinq lots pour la construction de cette base.

Les 5 lots couvrant l'opération sont les suivants:

Lot n° 1 : Installation de chantier / démolition / curage / gros œuvre / charpente / façade / étanchéité / couverture / menuiserie extérieures / serrurerie / appareils élévateurs

Lot n° 2 : Cloisons plâtrerie / faux plafond / menuiseries intérieures / carrelage / faïence / sols souples / peinture

Lot n° 3 : Electricité CFO CFA

Lot n° 4 : CVC plomberie

Lot n° 5 : VRD / espaces verts / mobilier extérieur

Par délibération n° 2019 PP 31 du 8 au 11 juillet 2019, vous m'avez autorisé à signer les marchés de travaux pour l'opération relative à la construction de cette base d'instruction et de logistique pour la BSPP.

Le marché de travaux pour cette opération de construction - Lot 1 – Installation de chantier / démolition / curage / gros œuvre / charpente / façade / étanchéité / couverture / menuiserie extérieures / serrurerie / appareils élévateurs a été notifié le 2 octobre 2019 à la société COLAS pour un montant global et forfaitaire de 12 495 000,00 € HT soit de 14 994 000,00 € TTC (TVA à 20%).

Le contrat a fait l'objet des modifications suivantes :

- La modification de contrat n°1 portait sur les conditions de versement de l'avance, en application des dispositions de l'ordonnance n°2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses

mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

- La modification de contrat n°2 contractualisait des prestations en plus-value et prolongeait le délai d'exécution du marché, en application des dispositions de l'ordonnance n°2020-319 du 25 mars 2020. Le montant de cette modification de contrat était de 109 506,07 € HT, soit de 131 407,28 € TTC (TVA 20%). Le nouveau montant du marché s'élevait alors à 12 604 506,07 € HT, soit à 15 125 407,28 € TTC (TVA 20%) ;
- La modification de contrat n°3 intégrait des prestations supplémentaires pour un montant de 312 799,69 € HT, soit de 375 359,63€ TTC (TVA 20%). Le nouveau montant du marché s'élevait alors à 12 917 305,76 € HT soit à 15 500 766,91 € TTC (TVA 20%) ;
- La modification de contrat n°4 intégrait des prestations supplémentaires et prolongeait également le délai d'exécution du marché. Le montant de cette modification de contrat était de 652 630,11€ HT, soit de 783 156,13 € TTC (TVA 20%), soit une augmentation de 5,05% découlant de la modification de contrat n°3. Le nouveau montant du marché s'élevait alors à 13 569 935,87 € HT, soit à 16 283 923,04 € TTC (TVA 20%) ;
- La modification de contrat n°5 actait la modification de dénomination sociale de la société Colas Ile de France Normandie, devenue la société Colas France au 1er janvier 2021 ;
- La modification de contrat n°6 intégrait des prestations supplémentaires, pour un montant de 422 599,25 € HT, soit de 507 119,10 € TTC (TVA 20%) sur le montant du marché. L'incidence financière de la modification de contrat n°6 représentait une augmentation de 3,11 % sur le montant du marché découlant de la modification de contrat n°5.

A la suite des modifications de contrat n°2, n°3, n°4 et n°6, le montant du marché était porté de 12 495 000 € HT, soit de 14 994 000 € TTC (TVA 20%), à 13 992 535,12 € HT, soit à 16 971 042,14 € TTC (TVA à 20%) à valeur M0 (mars 2019).

La modification de contrat n°7, soumise à votre approbation, est établie en application de l'article 139.6 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 sur les marchés publics et intègre des prestations supplémentaires. Ce projet de modification a fait l'objet d'une présentation à la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris du 18 janvier 2022.

L'incidence financière de cette modification de contrat n°7 représente une plus-value de 353 617,40 € HT, soit de 424 340,88 € TTC (TVA à 20%) à valeur M0 (mars 2019). Elle porte le montant du marché découlant de la modification de contrat n°6 de 13 992 535,12 € HT, soit de 16 791 042,10 € TTC, à 14 346 152,52 € HT, soit à 17 215 383,02 € TTC (TVA à 20%) à valeur M0 (mars 2019). Cette incidence financière représente une augmentation de 2,53% par rapport au montant du marché découlant de la modification de contrat n°6.

L'incidence financière cumulée de l'ensemble des modifications de contrat représente une augmentation de 14,82 % du montant initial du marché.

Par conséquent, j'ai l'honneur de demander à votre assemblée de bien vouloir m'autoriser à signer la modification de contrat susvisée.

La dépense correspondante sera imputée sur le budget spécial de la préfecture de police, exercices 2022 et suivants, à la section investissement.

Tel est l'objet de ce projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Le préfet de police**

